



CONSEIL EXECUTIF

Soixante-sixième session

Point 10 de l'ordre du jour provisoire



DECLARATION DU REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS DU PERSONNEL DE L'OMS

Le présent document contient le texte de la déclaration faite par le représentant des Associations du Personnel de l'OMS à la soixante-sixième session du Conseil exécutif en exécution de la résolution EB57.R8. Le Directeur général n'a pas d'observations à formuler.

Le personnel du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) des six Régions de l'OMS et du Siège de l'OMS à Genève est reconnaissant de l'occasion qui lui est ainsi offerte de s'adresser à nouveau au Conseil exécutif. Notre déclaration écrite sera cette fois plus brève encore que celle que nous présentons généralement à la session de mai du Conseil. Au moment où nous la rédigeons, nous n'avons pas à résoudre d'autres problèmes que ceux que nous avons déjà exposés au Conseil à ses précédentes sessions, par exemple la durée des engagements et la sécurité d'emploi, les questions de pensions et d'ajustements de poste, et la nécessité d'améliorer les conditions d'emploi du personnel hors Siège. Si, au cours de l'Assemblée, des décisions étaient prises au sujet du personnel, nous évoquerions dans notre intervention orale toutes les questions qui pourraient être d'un intérêt immédiat.

= = =